

LASURE HYDRO SATIN

FICHE TECHNIQUE



DÉFINITION/DESTINATION

Lasure d'imprégnation, de finition satinée, destinée à la protection et la décoration de toutes les boiseries verticales intérieures et extérieures.

Sa formule à base de résines polyuréthanes en phase aqueuse, garantit un film souple et résistant et assure une haute protection microporeuse et hydrofuge des bois neufs et anciens*.

Séchage rapide pour un chantier dans la journée, application facilitée, ne craquelle pas.

PROPRIÉTÉS

- Haute protection Anti-UV.
- Résiste aux forts écarts de températures.
- Microporeuse.
- Hydrofuge.
- Tendu parfait et garnissant.
- Sans odeur.
- Séchage rapide.

CARACTÉRISTIQUES

Emission COV	Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/e) : 130 g/L (2010). Ce produit contient au maximum 25 g/L de COV.
Classification AFNOR	NFT 36-005 - famille I - classe 7b2
Composants liant / type de résines	Polyuréthane-acrylique en phase aqueuse
Densité à 20°C ≈ (g/cm3)	1,03 (+/- 0,03)
Dilution	Prêt à l'emploi. Ne pas diluer.
Séchage (sec hors poussière)	45 min
Séchage Recouvrable	2 h
Finition / aspect	Satin
Brillant Spéculaire (Bs)	60% (sous 60°) sur carte à contraste à 100µm
Rendement moyen	12 m ² / L / couche
Couleur	Base TR
Conditionnement	9 L – 2,5 L – 0,75 L

Les valeurs sont données pour le produit en base transparente. Temps de séchage à 23°C et HR 50%

Mise en œuvre	<p>Elle devra être conforme au DTU 59.1 en vigueur.</p> <p>IMPORTANT : conformément à la Norme NF T34-202, en extérieur, la nuance « incolore » ne peut être employée seule, mais nécessairement en combinaison avec 2 couches de lasure teintée, ce qui permet de ne pas trop foncer le bois.</p> <p>Bien homogénéiser le produit avant son application.</p>
Préparation des supports	<p>Adapter la préparation des supports selon leur état et leur nature (nettoyage, lessivage/rinçage, ponçage, grattage, dégraissage, rebouchage, époussetage...).</p> <p>Le fond doit être propre, sec et non gras.</p> <p>Le bois sera poncé (grain 80). Ceux contenant des résines non fixées ou des oléorésines seront dégraissés.</p> <p>Les anciens vernis seront éliminés.</p> <p>Les anciennes lasures, saines et homogènes, seront poncées (grain 80-100). Si la lasure est dégradée, poncer pour revenir au bois brut.</p> <p>Si nécessaire, appliquer un produit de traitement insecticide-fongicide. Sur bois contaminés gratter, nettoyer puis traiter avec un produit de traitement adapté.</p>
Conditions Climatiques	<p>En travaux d'intérieur : température ambiante de mise en œuvre : $12^{\circ}\text{C} \leq T^{\circ}\text{C} \leq 35^{\circ}\text{C}$</p> <p>Hygrométrie ambiante de mise en œuvre : $\leq 65\%$ H.R.</p> <p>En travaux d'extérieur : température ambiante de mise en œuvre : $12^{\circ}\text{C} \leq T^{\circ}\text{C} \leq 35^{\circ}\text{C}$</p> <p>Hygrométrie ambiante de mise en œuvre : $\leq 80\%$ H.R.</p> <p>Ne pas appliquer sur support ruisselant, par mauvais temps (gel, pluie...). Ni en plein soleil ou par grand vent.</p> <p>Ne pas appliquer sur un bois dont l'humidité est supérieure à 12%.</p>
Nombre de couches	<p>En extérieur, appliquer 3 couches. En intérieur, appliquer 2 couches. En entretien, appliquer 1 à 2 couches.</p>
Matériel d'application	<p>Brosse spéciale lasure.</p> <p>Rouleau.</p> <p>Pistolet airless.</p>
Nettoyage des outils	<p>À l'eau, immédiatement après usage.</p>
Recommandations et précaution d'emploi	<p>Lire l'étiquette avant utilisation.</p> <p>Respecter les précautions d'emploi : fiche de données de sécurité disponible chez le distributeur ou sur le site www.espacedoc.fr.</p>
Conservation	<p>12 mois en emballage d'origine, non entamé, à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.</p>
Environnement & Protection	<p>Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts.</p> <p>Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides.</p> <p>Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.</p>
Traitement des déchets	<p>Éliminer le contenu/récipient comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales</p> <p>Ne pas jeter l'emballage et les résidus à l'égout, dans la nature ou avec les ordures ménagères. Contacter les services locaux pour les modalités d'élimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur.</p>

